

# A.W.B.B.

Comité Provincial du Hainaut

Gilly, le 10/08/2022

PV de bureau n°2 du 10/08/2022

Présents : MM. Philippe BOLSENS  
Christophe NOTELAERS

Matchs amicaux/tournois autorisés : Spirou Ladies Charleroi (1810), Belfius Mons Hainaut (1036), DPK Carnières Morlanwelz (1408), Aste Kain (1759), GGBC Colfontaine (2653), UBC Binche (2535), Olympic MSM (1724), BE Courcelles (1052), BSGU (0822), Spirou Basket jeunes (0284), CFB Fleurus (2719), BBC Brainois (1752), RE Pont de Loup (0151), US Vieux-Campinaire EBC (1914), BC Ransart (1054), UBC Binche (2535), Fémina Docherie (1624), BC Féminin Quaregnon (2360), UB Quaregnon (2589), BBC Leuze (1047), BC Mons Capitale (1845), JS Stambruges (1208), BC L 9 Flénu (2500), JSE Enghien (2647).

Mutation administrative accordée : BBC Leuze (1047)

Secrétariat :

Mr Jean-Claude Massart : Reçu rapport d'activités CJR saison 2021 – 2022

Mr Jean-Pierre Delchef : Reçu lettre du secrétaire LS76

Mr Jean-Pierre Delchef : Reçu courrier du CDA concernant l'indemnité kilométrique pour la saison 2022-2023

Mr Grégory Périni : Reçu PV n°27 du 31/07/2022

Rappel des obligations des clubs :

Toute déclaration de forfait général ou de forfait pour un match doit être envoyée à [forfait@baskethainaut.be](mailto:forfait@baskethainaut.be)

Modifications calendrier : Toutes les demandes seront adressées, par le secrétaire ou le responsable calendrier officiel du club demandeur au responsable par e-mail ([calendrier@baskethainaut.be](mailto:calendrier@baskethainaut.be))

Pour des raisons de classement : UNE seule demande par match modifié

Toute demande doit comprendre :

- le matricule du club demandeur
- le numéro du match
- les date et heure initiales
- les date et heure modifiées
- l'accord de l'adversaire (échange d'e-mails)

**Il n'est pas tenu compte des demandes incomplètes.**

**Toute demande doit être introduite AVANT les date et heure initialement prévues.**

**Attention** : **Toute demande de modification devra être envoyée pour l'avant-veille du jour du match à 23h59 au plus tard. Passé ce délai, la demande sera refusée.**

**Il n'y a pas de report « à une date ultérieure ».**

Philippe BOLSENS

Christophe NOTELAERS